

Appel à candidatures

Année universitaire 2023-2024

Bourse de recherche doctorat ou post-doctorat sur le thème de l'efficacité des Aires Marines Protégées (AMP) dans l'océan Indien Occidental (OIO)

Introduction

Le projet « Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'Océan Indien » (RECOS) est un projet mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) et cofinancé par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) à hauteur de 10 millions d'euros. Il a pour objectif global de renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes côtiers. L'un des axes de travail du projet RECOS est d'offrir une plateforme scientifique régionale de concertation et d'échanges autour de 4 thèmes essentiels en lien avec la résilience des populations côtières. Le thème 1 se focalise sur l'efficacité des aires marines protégées (AMP) dans la région océan Indien occidental (OIO). Le projet RECOS entend contribuer à la recherche scientifique sur le thème de l'efficacité des AMP par le biais du financement d'une thèse de doctorat ou contrat postdoctoral qui associera des universités et/ou centres de recherche régionaux et français.

Contexte

Les pays du Sud-Ouest de l'océan Indien ont vu dans la dernière décennie un accroissement rapide de leurs AMP, dynamique partiellement stimulée par la convention internationale pour la biodiversité de Aichi. Cette dynamique va certainement se poursuivre dans les années à venir en vue des nouvelles cibles 30x30 de la convention Kunming-Montréal dont l'atteinte par les pays nécessitera de nouveaux efforts pour agrandir, mais aussi renforcer, leur réseau d'AMP. Dans ce contexte, la Western Indian Ocean Marine Science Association WIOMSA (<https://www.wiomsa.org/>) œuvre depuis des années à créer une dynamique régionale au niveau des acteurs impliqués dans la gestion des AMP. A ces fins, le *Western Indian Ocean Marine Protected Area Network* (WIOMPAN) a été créé, visant à mutualiser les efforts dans la poursuite des objectifs de conservation marine.

Une étude récente commanditée par la WIOMSA¹ a dans ce contexte visé à mieux comprendre les contributions individuelles des pays de la région au réseau d'AMP, permettant par exemple de mieux qualifier et quantifier les habitats protégés et l'efficacité de gestion de certaines des AMP. Cette dynamique doit cependant être accompagnée afin de s'assurer que ces AMP protègent de manière efficace les écosystèmes qu'ils visent et éviter la création de « paper parks ».

Dans ce contexte, le réseau WIOMPAN, regroupant les acteurs de la WIOMSA en lien avec les aires marines protégées, apporte en collaboration avec des initiatives telles que les projets RECOS et VARUNA, des actions de renforcement de capacité, notamment sur le thème de l'efficacité de gestion. Ce réseau d'acteurs s'est réuni en mars 2023 et a collégialement identifié des axes de recherches pouvant faire l'objet d'une thèse de doctorat ou d'un sujet de postdoctorat, qui serait financé par le projet RECOS. Les paragraphes suivants décrivent les questions de recherche à adresser et les périmètres de ce projet de recherche.

Axe de recherche

Dans ce contexte, ce projet de recherche vise à répondre aux questions suivantes:

- **Sur quelles priorités les pays de la région océan Indien occidental, et les pays de la COI en particulier (Comores, Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles) devraient se concentrer pour s'assurer que leurs AMP rencontrent les critères demandés par les cibles 30x30 (ex. représentativité, connectivité, efficacité, etc.) ?** En effet, les cibles de conservation 30x30 spécifient un ensemble de critères qu'un réseau national d'AMP doit rencontrer. Le candidat devra analyser la littérature en lien avec ces critères pour dégager des métriques/indicateurs permettant de mesurer ces critères au niveau national. Puis, ce cadre d'analyse devra être appliqué aux AMP des pays de la COI et possiblement plus largement aux pays représentés à la WIOMSA pour dégager les forces et faiblesses de chaque réseau national d'AMP. Cette analyse servira de base pour guider les politiques publiques des pays sur la meilleure manière dont ils peuvent renforcer leurs réseaux en vue des cibles 30x30. Ce travail pourra se baser sur l'état des lieux fait par le WIOMSA MPA Outlook et des études récentes sur la connectivité dans la région OI, la cartographie d'écosystèmes, etc.
- **Quelles sont les caractéristiques de l'efficacité de gestion générale du réseau d'AMP de la région OI et les facteurs pouvant influencer ces caractéristiques ?** Cet aspect bénéficiera d'une initiative en cours du WIOMPAN qui vise à encourager les AMP des pays membres à adopter l'approche IMET pour évaluer l'efficacité de gestion de leurs AMP. Combinant

¹ UNEP-Nairobi Convention and WIOMSA. 2021. Western Indian Ocean Marine Protected Areas Outlook: Towards achievement of the Global Biodiversity Framework Targets. UNEP and WIOMSA, Nairobi, Kenya, 298 pp. [<https://www.wiomsa.org/wp-content/uploads/2021/07/WIOMPAO.pdf>]

des analyses existantes de l'efficacité de gestion à de nouvelles évaluations dans des AMP de la région OI, le candidat étudiera l'état général de l'efficacité de gestion des AMP de la sous-région afin de dégager des facteurs pouvant expliquer certaines des caractéristiques en lien avec leur efficacité.

- **Quelle stratégie peut être mise en place pour guider la progression de l'efficacité de gestion des AMP de la région OI ?** En effet, lorsque le constat sera fait sur l'efficacité de gestion actuelle d'AMP de la sous-région OI, le candidat s'intéressera à la manière dont les AMP peuvent être accompagnées pour améliorer leur efficacité de gestion, spécifiquement en les orientant vers des éléments à prioriser. Ce cadre méthodologique favorisant une progression graduelle de l'efficacité de gestion sera basé sur une analyse de la littérature sur l'efficacité de gestion et sur des entrevues avec des experts.

Écoles doctorales éligibles (cas d'une thèse)

Les écoles doctorales éligibles sont celles existantes au sein des pays de la COI bénéficiaires du projet RECOS, à savoir celles de Maurice, Madagascar et la Réunion. Des cotutelles et des co-encadrements sont fortement encouragés, notamment impliquant les écoles doctorales françaises (Outre-mer et métropole), ou d'autres universités régionales/internationales pertinentes dans le cadre du sujet de recherche proposé.

Candidats éligibles

Les candidats éligibles à ces contrats doctoraux/post-doctoraux doivent **être ressortissants des pays bénéficiaires du projet, à savoir Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles**. En l'absence d'une école doctorale à l'Université des Seychelles et Comores, les ressortissants de ces deux pays devront être rattachés à une école doctorale de l'un des pays bénéficiaires mentionnés ci-dessus.

Les candidats devront détenir un Master/thèse en géographie, écologie, sciences de l'environnement ou dans un autre domaine en lien avec le projet.

Cet appel à candidatures sera diffusé dans toutes les universités concernées dans la zone COI.

Conditions du financement

Durée

Les financements provenant du projet RECOS dont la mise en œuvre est prévue jusqu'en fin 2026, les travaux de thèse/postdoctorat devront commencer d'ici fin

2023 et s'achèveront au plus tard avec la soutenance et la publication des travaux en octobre 2026.

Moyens mis à disposition

La bourse de thèse/postdoctorat financera une gratification mensuelle, ainsi que les coûts nécessaires au bon déroulé des travaux (collecte de données, enquête de terrain, participation à des conférences, coûts de publication/communication, etc.).

Compétences attendues

- ✓ Compétences analytiques, rédactionnelles et de synthèse.
- ✓ Excellente capacité à travailler en français et en anglais. La maîtrise d'une langue d'un ou plusieurs des pays de la COI serait un plus.
- ✓ Une connaissance du contexte régional et du contexte et des enjeux des zones côtières.

Candidater

Les candidats qui souhaitent postuler devront avoir identifié au moins une école doctorale et un directeur de thèse/ post-doctorat présentant les compétences nécessaires pour l'encadrement d'une thèse/post-doctorat impliquant ces sujets de recherche spécifiques. Le candidat devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- ☑ Une lettre de motivation du candidat expliquant l'intérêt général du candidat pour le projet (800 mots maximum)
- ☑ Le CV du candidat (3 pages maximum)
- ☑ Une copie du diplôme de maîtrise ou de thèse de doctorat
- ☑ Une brève proposition de recherche pour la thèse de doctorat envisagée expliquant comment elle s'inscrit dans l'axe de recherche présenté dans ce document (dans la limite de 2000 mots)
- ☑ Où possible, une lettre de l'école doctorale tel un accord de principe pour l'enregistrement de l'étudiant pour l'année 2023-2024 (sauf si candidature pour post-doctorat)
- ☑ Une lettre du directeur de thèse/superviseur de postdoctorat attestant de son accord pour la supervision du candidat
- ☑ Le nom, l'affiliation, l'e-mail et le numéro de téléphone de deux personnes pouvant fournir des références dans le contexte académique ou professionnel qui peuvent être contactées si nécessaire
- ☑ Le CV du directeur de thèse
- ☑ Une copie du passeport/carte d'identité

Évaluation des candidatures

La procédure de présélection des candidats sera soumise aux critères suivants :

- Les candidatures reçues après la date limite de dépôt seront rejetées ;
- Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés ;
- Les candidatures soumises par des candidats non ressortissants des pays membres de la COI bénéficiaires du projet seront rejetées ;

Chaque dossier validant les critères précédents sera évalué selon la grille d'évaluation suivante :

<i>Critère</i>	<i>Points</i>
Résultats de Master	10
Expérience sur la thématique	10
Expérience dans la région COI	10
Compétences rédactionnelles	20
Pertinence de la proposition de recherche de 2000 mots	20
Proposition de projet de recherche collaboratif (co-tutelles, co-encadrements entre institutions de la région OIO)	30
Total	100

Seuls les candidats obtenant un score égal ou supérieur à 75/100 seront présélectionnés pour les auditions.

✉ Envoi à RECOS@coi-ioc.org avec en copie anne.lemahieu@coi-ioc.org et christophe.legrand@coi-ioc.org avant le 7 juillet 2023 à minuit, heure de Maurice. Les candidats présélectionnés seront notifiés mi-juillet pour une audition fin juillet par un comité composé de l'école doctorale, de représentants du projet RECOS et d'un comité d'experts régionaux.